

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017
Date d'impression: 13.09.2017
000000015292/Version: 5.0
Page: 1/12



1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: Fuser liquide Kodak NexPress

Code du produit: KH2200700

Synonymes: Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1. Utilisations identifiées: Produit des arts graphiques. Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
KODAK, 108/112 Avenue de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort

Pour plus d'information sur ce produit, appelez le 01 53 99 30 00 ou envoyez un e-mail à kes@kodak.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Disponible, seulement, durant les heures de bureau. EN CAS D'URGENCE, appelez le 01 45 42 59 59.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Non dangereux selon les réglementations relatives au Système général harmonisé (SGH) et à la communication des dangers.	--	--
---	----	----

2.2. Éléments d'étiquetage:

Les données ci-dessous reflètent les exigences légales actuelles. Cependant le produit en votre possession peut présenter un étiquetage différent en fonction de sa date de fabrication.

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Contient: Composant(s) non dangereux ou en dessous de(s) seuil(s) réglementaire(s)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 2/12

Mentions de danger:

Non dangereux selon les réglementations relatives au Système général harmonisé (SGH) et à la communication des dangers.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/ informations sur les composants

Pourcentage de poids	Composant	No.-CAS No. CE N° du registre REACH	Classification selon 1272/2008/EC	Classification selon 67/548/EEC
85 - 90	Polydiméthylsiloxane	63148-62-9 non disponible non disponible	**	**
10 - 15	alpha-aminopropyl, omega-triméthyl terminé polydiméthylsiloxane	219828-69-0 produit breveté non disponible	Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 **	**
0,5 - 1	Siloxanes et silicones, diméthyl, 3-aminopropyl terminé	106214-84-0 non disponible non disponible	Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315 **	**

Texte complet des phrases R- et H-: voir la section 16.

* Classification de la substance comme listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

** Substance non listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Inhalation: En cas de symptômes, sortir au grand air. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 3/12

4.1.2. Peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

4.1.3. Yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.1.4. Ingestion: En cas d'ingestion, provoquer le vomissement uniquement selon les instructions du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique sèche, Mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.2.1. Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, Oxydes de Silicone, Oxydes d'azote (NO_x)

5.2.2. Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Le feu ou la chaleur excessive peut donner des produits de décomposition dangereux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le rejet des produits dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber avec de la vermiculite ou un autre matériau poreux inerte tel que du sable ou de la terre. Puis mettre dans un conteneur étanche identifié. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 4/12

6.4. Référence à d'autres rubriques: Se référer aux recommandations de la rubrique 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Précautions individuelles: Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer le brouillard ou les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.1.2. Prévention d'incendie et d'explosion: Eviter le contact avec les matières comburantes. Conserver à l'écart des acides.

7.1.3. Ventilation: Assurer une bonne ventilation générale (10 renouvellements d'air à l'heure sont recommandés).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. A l'abri du gel et de la chaleur (5 - 30°C). Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir rubrique 10: Incompatibilité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Contrôle de l'exposition professionnelle: Non établie

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés: Pour maintenir la concentration des particules en suspension à un niveau sécuritaire, travaillez soit dans un environnement doté d'un système d'aéragé aspirant, soit dans une enceinte d'isolement, ou utilisez tout autre dispositif de contrôle de l'atmosphère.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains: Sur la base des informations de la rubrique 2, prendre conseil auprès d'un fournisseur de gants sur le type de matériau le plus approprié à utiliser. Lors de la manipulation de la substance/préparation ou d'un mélange, éviter le contact avec la peau en portant un vêtement de protection et des gants appropriés au risque d'exposition.

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact répété fréquent :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 5/12

Matériel	Épaisseur	Temps de Passage
Consulter votre fabriquant de gants	--	--

Consulter votre fabriquant de gants pour des conseils sur les matériaux de gants à éviter.

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme résultante EN 374. Cette recommandation ne s'applique qu'au produit, objet de la présente fiche de données de sécurité, dans le cadre de l'utilisation indiquée dans la rubrique 1 de cette même fiche.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'utilisation de respirateurs nécessitera la mise en place d'un programme qui veillera à ce que ces respirateurs et leur utilisation soient conformes aux réglementations fédérales, provinciales ou locales.

Mesures de sécurité générales: Douche de décontamination, rince œil, poste de nettoyage selon les conditions d'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Pas d'information disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide (visqueux)

Couleur: incolore

Odeur: inodore

Seuil olfactif: Donnée non disponible

pH: Non applicable

Point de fusion/point de congélation: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Donnée non disponible

Point d'éclair: > 260 °C(> 500,0 °F)

Taux d'évaporation: Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 6/12

Inflammabilité (Solide; gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure: Donnée non disponible

Pression de vapeur: Donnée non disponible

Densité de vapeur: Non applicable

Densité: 0,97

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité: Donnée non disponible

Température de décomposition: Donnée non disponible

Viscosité: Donnée non disponible

Propriétés explosives: Donnée non disponible

Propriétés comburantes: Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux: formaldéhyde, oxydes de silicium

11. Informations toxicologiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 7/12

Effets de l'exposition

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Donnée non disponible

Toxicité aiguë

- Oral(e) DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg (données fournies par le vendeur)
- Dermale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg (données fournies par le vendeur)

Corrosion et irritation

- Irritation de la peau: Irritation légère de la peau (données fournies par le vendeur)
- Irritation des yeux (données fournies par le vendeur): Pas d'irritation de la peau

Sensibilisation

- Sensibilisation cutanée (Cochon d'Inde): Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (données fournies par le vendeur)

Effets CMR

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénéicité/génotoxicité:

: négatif

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 8/12

Pas d'information disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Devrait présenter un faible risque en manipulation recommandée.

Yeux: Peut provoquer une irritation transitoire.

Peau: Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion: Peut être nocif par ingestion.

12. Informations écologiques

Ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (CL50): Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : > 100 mg/l

Toxicité pour les daphnies (CE50): Daphnia magna (Grande daphnie) : > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Information écologique supplémentaire:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 9/12

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales s'appliquant au type de déchet. N'utiliser que des sociétés de gestion des déchets autorisées et agréées.

Produit: Code Déchet: 08 03 18 déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17

Emballage: Si nettoyé en profondeur, de préférence en rinçant au moins trois fois avec de petites quantités d'eau, le déchet de l'emballage peut être consigné pour récupération ou élimination comme déchet non dangereux. Le code du catalogue Européen des déchets est 15 01 06 emballages mixtes.

Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

14. Informations relatives au transport

Non réglementé pour tous modes de transport.

Pour plus d'information sur le transport, rendez-vous à : www.kodak.com/go/ship.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1907/2006/CE Article 59 (1) - Liste des substances candidates soumises à l'autorisation

Ce mélange ne contient aucun composant qui soit sujet à une autorisation conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

1907/2006/CE-Annexe XIV - Substances soumises à l'autorisation

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à une autorisation conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

1907/2006/CE - Potentielles substances à risque très élevé

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

1907/2006/CE - Annexe XVII - Restrictions visant certaines substances dangereuses

Ce mélange ne contient pas d'ingrédients soumis à des restrictions conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 10/12

Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints

Ce mélange ne contient pas de substances spécifiées par le Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints

État actuel de notification

Système de référence	État actuel de notification
TSCA	Certains non listés
DSL	Certains non listés
NDSL	Listé(s)
EINECS	Certains non listés
ELINCS	Aucun listé
NLP	Aucun listé
AICS	Certains non listés
IECS	Certains non listés
ENCS	Certains non listés
ECI	Certains non listés
NZIoC	Certains non listés
PICCS	Certains non listés
TCSI	Certains non listés

"Ne sont pas tous dans la liste" veut dire que un ou plusieurs composants ne sont pas dans l'inventaire public ou qu'ils sont sujets à des exceptions. Pour plus d'information, veuillez contacter Kodak.

15.2. Evaluation de la sécurité des produits chimiques

L'évaluation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

16.1. Indication des changements

Correction / Mise à jour:

classification(s)

informations d'étiquette

Multiples changements dus au format de mise à jour

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 11/12

Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

16.2. signification des abréviations et acronymes utilisés

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AICS = Inventaire des produits chimiques en Australie ; CAS = Numéro de registre CAS ; CLP = Classification, étiquetage et emballage ; DSL = Liste intérieure des substances du Canada ; EC = Commission européenne ; EC50 = Concentration efficace médiane 50% ; ECI = Liste des substances chimiques existantes de Corée ; EH40 = EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle ; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS = Liste européenne des Substances chimiques notifiées ; ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon ; SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ; HSA = Code de pratiques pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail (Agents chimiques) ; IARC = Centre international de recherche sur le Cancer ; IATA = Association internationale du transport aérien ; IC50 = Concentration inhibitrice 50% ; IECS = Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses ; LC50 = Concentration létale 50% ; LD50 = Dose létale 50% ; mg/Kg = milligrammes par kilogramme ; mg/L = milligrammes par litre ; mg/m³ = milligrammes par mètre cube ; NDSL = Liste des substances non domestiques du Canada ; NLP = Liste européenne « No Longer Polymers » ; NZIoC = Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande ; PBT = Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ; PICCS = Liste inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines ; ppm = parties par million ; REACH= Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ; RID = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxique ; vPvB = substances très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Les principales références bibliographiques et sources de données

Disponible sur demande

16.4. Méthodes utilisées pour la classification des mélanges selon le Règlement (EC) N°1272/2008

Les classifications se font via le jugement d'un expert et/ou le poids poids de l'indice.

16.5. Phrases R- et H- correspondantes

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils relatifs à la formation

Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

16.7. Information supplémentaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 13.03.2017

Date d'impression: 13.09.2017

000000015292/Version: 5.0

Page: 12/12

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas, et les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Les renseignements relatifs au bain prêt à l'emploi sont donnés à titre d'information, et sont basés sur un mélange et une utilisation du produit conformes aux instructions.
